

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL qui aura lieu le mardi 21 décembre 2021 à 19h00.

*Suite à la crise sanitaire actuelle et en vertu du décret wallon du 15 juillet 2021 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie et de la Décentralisation en vue de permettre les réunions à distance des organes, la séance du conseil communal se tiendra par visio-conférence et sera retransmise en public via internet.
Les coordonnées de la réunion seront communiquées par courriel.*

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Tutelle - Décision prise par les Autorités de Tutelle - Information/jb
2. BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2022: VOTE DE DEUX DOUZIEMES PROVISOIRES
3. Dotation communale extraordinaire à la Zone de Police Orne- Thyle pour l'acquisition et la pose de boîtiers fixes pour radars répressifs sur le territoire communal – Approbation
4. Règlement redevance sur les prestations diverses organisées par le service de cohésion sociale - Amendement n°2- Exercices 2020 à 2025/ew
5. Finances communales - Attribution des subsides Maison du tourisme du Brabant Wallon exercice 2021 - Décision/ew
6. Finances communales - Attribution du subside à CANAL Zoom pour l'exercice 2021- Décision/ew
7. Finances communales - Attribution du subside au Syndicat d'initiative 2021- Décision/ew
8. Finances communales - Attribution des subsides aux différentes unités de scouts 2021 - Décision/ew
9. Finances communales - Attribution du subside au Centre Culturel du Brabant Wallon 2021- Décision/ew
10. Finances communales - Attribution du subside à l'ASBL 100èmeBW - Exercice 2021 - Décision/ew
11. Finances communales - Attribution des points aux subsides aux organismes culturels, sportifs pour l'exercice 2021 - Décision/ew
12. Fabrique d'Eglise Saint - Martin de Blanmont - Paiement de subsides- Approbation/nv
13. Finances communales - Attribution des subsides pour les associations à but de coopération pour l'exercice 2021 - Décision/ew
14. Approbation du règlement communal relatif à l'octroi d'une prime pour la digitalisation des points de vente/ew
15. Approbation du règlement communal relatif à l'octroi d'une prime pour la stimulation du commerce local et des circuits courts/ew
16. Remboursement des avantages sociaux (Saint-Nicolas et Garderies) pour les écoles de l'entité/nv

17. Audit de la politique cyclable - Adhésion à la centrale d'achat de l'IPFBW/ag
18. Fourniture de services postaux 2022-2025 - Adhésion à la centrale d'achats constituée par l'IPFBW/ag
19. Marchés publics et concessions de travaux et de services – Délégation du Conseil communal en faveur du Responsable du Service Technique pour des dépenses relevant du budget ordinaire, d'un montant inférieur à 3 000,00 € hors TVA – Exercices 2021 à 2024
20. Marchés publics et concessions de travaux et de services – Délégation du Conseil communal en faveur du Contremaître auprès du Service Technique pour des dépenses relevant du budget ordinaire, d'un montant inférieur à 3 000,00 € hors TVA – Exercices 2021 à 2024
21. Cimetières - Cortil - Liste des sépultures d'importance historique - Information / ns
22. Maison du Tourisme en Brabant wallon - Modification des statuts et contrat-programme 2020-2023 - Validation/st
23. Célébration d'un mariage un dimanche - Autorisation - Décision/acd

Huis clos

24. Désignation d'une institutrice primaire temporaire, pour 12 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de Blanmont, du 15/11/2021 au 03/12/2021 - Ratification/cvm/mp
25. Désignation d'une institutrice primaire temporaire, pour 24 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de Blanmont, du 16/11/2021 au 19/11/2021 - Ratification/cvm/me
26. Désignation d'une institutrice primaire temporaire, pour 24 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de Blanmont, du 20/11/2021 au 26/11/2021 - Ratification/cvm/me
27. Désignation d'une institutrice primaire temporaire, pour 24 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de Cortil-Noirmont, du 29/11/2021 au 03/12/2021 - Ratification/cvm/me
28. Désignation d'une Directrice d'école a.i. temporaire à horaire complet, du 01/12/2021 au 31/12/2021 pour les entités pédagogiques de Chastre et Blanmont- Ratification/cvm/mlj
29. Désignation d'un maître spécial temporaire de néerlandais pour 2 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de Cortil-Noirmont, du 08/12/2021 au 24/12/2021- Décision/cvm/dj
30. Désignation d'une institutrice primaire temporaire, pour 20 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de Cortil-Noirmont, du 06/12/2021 au 10/12/2021 - Ratification/cvm/pm
31. Désignation d'une institutrice primaire temporaire, pour 24 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de Blanmont, du 06/12/2021 au 24/12/2021 - Ratification/cvm/me
32. Désignation d'une institutrice maternelle temporaire, pour 20 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de Chastre, du 18/11/2021 au 24/12/2021 - Ratification/cvm/cd
33. Désignation d'une institutrice primaire temporaire, pour 24 périodes/semaine, à l'entité pédagogique de Cortil-Noirmont, du 01/12/2021 au 02/12/2021 - Ratification/cvm/pm
34. Désignation d'une institutrice primaire temporaire, pour 1 période/semaine, à l'entité pédagogique de Cortil-Noirmont - Ratification/cvm/al
35. Désignation d'une Directrice d'école temporaire à horaire complet, du 01/12/2021 au 04/02/2022 pour l'entité pédagogique de Cortil-Noirmont- Ratification/cvm/eb

Arrêté par le Collège communal en ses séances des 9 et 13 décembre 2021

Par ordonnance

La Directrice Générale.
Thibeaux S.



Le Bourgmestre.
Champagne Th.

Extraits du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal

Article 20 - Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération et la note de synthèse explicative visés à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Cette consultation pourra être exercée par voie électronique.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal.

Article 21 - La directrice générale ou le fonctionnaire désigné par elle, ainsi que le directeur financier ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers dont il est question à l'article 20 du présent règlement, et cela pendant deux périodes précédant la séance du conseil communal, l'une durant les heures normales d'ouverture de bureaux, et l'autre en dehors de ces heures.

Par « période » au sens du présent règlement, il y a lieu d'entendre une période de 60 minutes.

Les membres du conseil communal désireux que pareilles informations leur soient fournies peuvent prendre rendez-vous avec la ou le fonctionnaire communal·e concerné·e afin de déterminer à quel moment précis au cours de la période envisagée ils lui feront visite, et ce, afin d'éviter que plusieurs conseiller·e ;s sollicitent en même temps des explications techniques sur des dossiers différents.

